Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

4

SERVICE CONTROLE DE LEGALITE

Nice, le 24 OCT. 2005

Messieurs,

En réponse à votre demande, veuillez trouver ci-joint copie des pièces du permis de démolir n° 006 029 01 O 0015 en ma possession : arrêté du 4/10/2001, demande de permis de démolir, photographies, 3 attestations notariales, 4 avis de services, 3 plans, extrait k bis, 4 pièces écrites. — soit 17 pièces !

Je vous prie de croire, Messieurs, à ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
Le secrétaire général
DML-D 1196

Philippe PIRAUX

A LA POINTE – ASSOCIATION DES RIVERAINS
DES HESPERIDES ET MOURE ROUGE
29, avenue des Hespérides
06400 CANNES